

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort  
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 FÉVRIER 2021

Le 25 février 2021 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Hervé DROZ-VINCENT, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte ROY.

Étaient absent(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Mme BOILLON a été désignée comme secrétaire de séance.

M. BOUDAY, adjoint, donne lecture du compte-rendu du 28 janvier 2021, approuvé à l'unanimité. Il indique que le point sur le taux d'imposition sera évoqué ultérieurement.

M. MERCIER explique qu'il est trop tôt pour voter les taxes, sans avoir travaillé au préalable sur le budget primitif.

### **1. ORDINATEURS**

M. PONT, conseiller délégué, rappelle que plusieurs devis ont été transmis pour l'achat du matériel informatique de la mairie.

Suite à de nombreux désagréments subis par les secrétaires ces dernières semaines, dus au matériel obsolète, il était urgent de prendre une décision avant la réunion du conseil.

De ce fait, le devis émis par JM Informatique, vérifié et validé par les services aides aux communes du GBM, a été retenu pour un montant de 7 626.10€ TTC.

L'installation est programmée pour le vendredi 26 février.

L'ADAT, en charge du logiciel magnus de Berger Levrault a également transmis un devis pour la réinstallation, prévue le lundi 1<sup>er</sup> mars, du logiciel sur les nouveaux postes et autres maintenances diverses, pour un total de 384€ TTC.

Ce devis a aussi été signé et transmis, afin que les secrétaires puissent retravailler rapidement dans de bonnes conditions.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les décisions prises par le Maire en amont de la réunion de conseil, quant aux devis signés et transmis pour le changement du matériel informatique de la mairie et la réinstallation des logiciels.

Il ajoute que la directrice de l'école avait aussi sollicité un nouvel ordinateur, l'actuel étant également désuet.

Le devis s'élève à 1 039.00€ TTC.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'achat d'un ordinateur pour la directrice de l'école d'un montant de 1 039.00€ TTC.

## **2. RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

M. PONT, conseiller délégué, explique qu'il a accompagné le géomètre mandaté pour effectuer un relevé topographique de la parcelle AA 201 dans le cadre du projet du city stade.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de M. DEROCHE, géomètre-expert, pour réaliser le relevé topographique sur la parcelle AA 201, d'un montant de 1 176.00€ TTC.

## **3. CONVENTION 2021 CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION (CDEI)**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu comme chaque année, d'établir une convention avec Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion, dont la mission est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficultés, notamment par la mise au travail sur chantier.

Le support chantier initié par la commune concerne des interventions sur le patrimoine mineur bâti, les routes et chemins ou les espaces verts : 10 jours d'interventions en espaces verts.

La commune participe à l'action d'insertion menée par les Chantiers Départementaux pour un montant forfaitaire de 490 € journalier pour la tonte.

Les membres utilisateurs s'acquittent annuellement d'une participation de 20 €.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention pour l'année 2021.

## **4. RECONDUCTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DU PLATEAU**

Le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de délibérer pour reconduire la mise à disposition du personnel par le syndicat de plateau, afin de pallier au travail supplémentaire des agents techniques.

Vu la mise à disposition de personnel approuvée par délibération en date du 22/12/2016 entre la commune de Morre et le Syndicat du Plateau.

Le Maire propose d'approuver la reconduction de ce service de mise à disposition et souhaite bénéficier de cet agent pour une durée de 120 heures pour la période du 09 novembre 2020 au 10 novembre 2021.

Les heures facturées seront calculées en fonction des heures réellement effectuées.

Le montant sera reversé au Syndicat du Marais par l'intermédiaire du Syndicat du Plateau qui le répercutera sur les tableaux annuels.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Confirme son souhait de bénéficier de la mise à disposition de l'agent technique pour une durée de 120 heures pour la période du 09 novembre 2020 au 10 novembre 2021,
- Donne pouvoir au Syndicat du Plateau pour servir d'intermédiaire entre la Commune et le Syndicat du Marais pour la gestion financière.

## **5. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire explique qu'il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs de la commune, au vu des suppressions et création de postes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, à la date du 01/03/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/03/2021.

<b>Cadres d'emploi et grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</b>	<b>Observations</b>
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoint technique territorial	1 poste à 26h11 1 poste à 15h03	
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 35h 1 poste à 28h46	

- Autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **6. TAUX IMPOSITION**

Ce point sera débattu lors d'une prochaine réunion.

## **7. OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Le Maire explique que le budget n'étant pas encore voté, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement pour régler des factures à venir, suite à signature et transmission des devis, à savoir :

- Etude projet rénovation énergétique école :	2 864.00€	article 2031
- Etude projet city stade :	2 260.00€	article 2031
- Relevé topographique :	1 176.00€	article 2128
- Matériel accès réseau orange :	1 707.10€	article 21533
- Informatique :	8 665.10€	article 2183
- Réseaux électrification ENEDIS :	4 529.40€	article 21534

Sachant que le montant global ne dépasse pas ¼ des crédits ouverts en 2020 et que ces sommes seront reprises sur le budget primitif 2021 de la commune.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour les comptes listés ci-dessus.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Clos de Médée 2 :

Le Maire et Monsieur PONT, conseiller en urbanisme, font part au conseil municipal de la nécessité de délibérer pour autoriser la SARL SFHN, représentée par Monsieur Saulnier Fabrice, à utiliser la parcelle cadastrée AA 623 du domaine privé de la commune, pour édifier une voirie de desserte et un local de dépose des ordures ménagères pour le lotissement dénommé « Le clos de Médée 2 ».

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la SARL SFHN à utiliser la parcelle cadastrée AA 623, pour créer une desserte et un local de dépose des ordures ménagères.

### Convention Service Missions Temporaires :

Le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels et qu'il convient de délibérer à ce sujet, afin de pouvoir en bénéficier.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord et Autorise le Maire, en cas de besoin, de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

### Association Les Marmots de la Côte :

Mme BARDEY, conseillère, explique qu'un pique-nique est programmé à la place de la kermesse de l'école et que l'association voudrait éventuellement faire une vente de fleurs sur le marché le samedi 8 mai. Y aura-t-il un marché le 8 mai, jour férié ?

### Rue de la Velle :

M. PERRARD, conseiller, demande si le passage des enfants rue de la Velle, dont le sujet a été évoqué précédemment, est toujours d'actualité.

M. PONT répond que les travaux de marquage au sol avec bordures seront prévus au budget.

### Parcelle en friche :

Mme CARTIER, adjointe, interpelle le Maire sur la parcelle en friche, rue de la Source. Le Maire explique que le terrain est vendu et sera aménagé pour faire des logements.

### Ecole :

M. DROZ-VINCENT, conseiller, signale le contentement des parents concernant les travaux de rénovation intérieure de l'école.

Il indique également que les toilettes des garçons, non compris dans le devis des travaux, devraient tout de même subir un rafraîchissement par les employés techniques.

M. BOUDAY, adjoint, indique que la réunion prévue avec Mme MULLER pour l'audit énergétique dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment de l'école, a été annulée. Il explique également qu'il a rencontré M. DELITOT pour le montage du dossier de l'étude préalable.

### City stade :

M. DROZ-VINCENT, conseiller, développe la réunion sur le projet du city stade du lundi 22 février avec les services du GBM.

Plusieurs esquisses ont été proposées et l'une d'entre elles doit être sélectionnée, afin d'approfondir le projet avec les côtes exactes, suivant le relevé topographique établi par le géomètre.

### L'Assemblage :

M. JANNIN, conseiller, interroge le Maire sur le devenir de l'Assemblage.

Le Maire explique que M. LOTHE s'est proposé pour la vente de poulet rôti, frites, pizzas...au moment où M. SEGURA s'est désisté.

Celui-ci mettrait en place de la livraison à domicile.

Le dossier est en cours avec l'EPF.

### Urbanisme :

M. PONT, conseiller en urbanisme, liste les différents dossiers en cours :

- PC M. CHOUFFE, signé, pour 4 appartements, lotissement des Vignottes ; les travaux débuteraient en mai.
- PC M. BAZIN, en cours, pour la réhabilitation d'une maison en 4 logements, 1 rue du Pommeret.
- Au Sarments, maison réaménagée en 2 logements,

Soit une dizaine de logements en sus d'ici 2022 auxquels s'ajouteront les habitations des lotissements Clos de Médée.

### Voirie :

M. PONT, conseiller en urbanisme, annonce le démarrage de travaux par GBM du parking de covoiturage situé au rond-point de Morre - La Vèze et des Mercureaux, sur la commune de MORRE.

Il indique également la fermeture de la rue Sous Roche, du 8 au 19 mars, en vue de l'entretien des filets anti chute de pierres par le Département.

Il est également rappelé la cessation du trafic ferroviaire de la ligne des Horlogers du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2021, suite à des travaux de modernisation de la ligne.

### Finances :

M. MERCIER, adjoint, informe l'assemblée de la réunion du mardi 2 mars pour la préparation du budget.

### Profession Sport :

Mme LEPLAT, adjointe, rapporte aux membres du conseil le bilan des activités du début d'année avec Profession Sport ;

- Annulation de la première semaine du centre aéré de février en raison de plusieurs cas contacts et cas covid, puis la seconde au vu du peu d'enfants inscrits,
  - La seconde semaine « Ado » a tout de même réuni 19 jeunes,
  - Une sortie VTT est prévue du 19 au 24 avril entre Morre et Colmar, pour une douzaine d'ados.
- L'information circulera sur le site internet et Loïc informera les parents par mail.

**Prochain conseil le jeudi 25 mars 2021 à 20h00.**

Le Maire  
Jean-Michel CAYUÉLA